

Réf : DCM/2023-N°45/4.1/05-06

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	28

Date de la convocation : 30/05/2023

Notifiée aux élus le : 30/05/2023

Date de l'affichage : 30/05/2023

OBJET : DAJEP

Modification du tableau des effectifs
création de postes

SÉANCE DU LUNDI 05 JUIN 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le TREIZE AVRIL à 18H00, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 30 mai 2023 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAULLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN

Michèle PALLARES à Mme Marielle NEPOTY

Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND

Alain BAILLIEU à Christian LAPISARDI

Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR

Cédric BONATO à Joachim RAMS

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Mme Maryline POUGENC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Yves GRAS

Rapporteur : Marielle NEPOTY, Adjointe au Maire déléguée

Il est indiqué au conseil municipal qu'afin de répondre aux besoins du service, il apparaît nécessaire de modifier le tableau des effectifs en procédant aux changements suivants :

Création de 5 postes :

Tableau des effectifs permanents :

1 Adjoint administratif principal de 1ère classe à Temps Complet

1 Ingénieur à Temps Complet

1 Assistant Socio-éducatif à Temps Complet

1 Adjoint d'animation à Temps Complet

Tableau des effectifs non permanents :

1 Ingénieur à Temps Complet

Ceci étant exposé,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** la création des postes susvisés et la mise à jour du tableau des effectifs en conséquence ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire ;

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création des postes susvisés et la mise à jour du tableau des effectifs en conséquence ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 07 juin 2023

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI



Résultats du vote :

Délibération 2023- 45	DAJEP – Modification du tableau des effectifs – création de postes	Pour :	28	Unanimité
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication